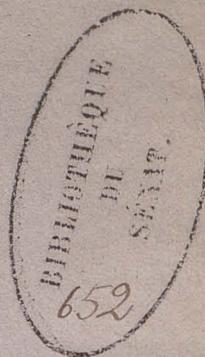


THÉATRE RÉvolutionnaire.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU



LIBERABILE
TUTTELE E CUVILLE

BEAUFILIOZZVIBE

COLLOQUE

ENTRE

PHILÉTAS ET CORŒBUS,

CITOYENS DE VERSAILLES.

(TROISIÈME ÉDITION.)

O CIVES, CIVES!

(*La Scène est au Café BERNARD.*)

CORŒBUS.

SALUT au rêveur Philétas!

PHILÉTAS.

Ah! c'est toi, Corœbus! assieds-toi, mon ami...
Garçon, deux tasses.

C. Quel bon vent t'amène aujourd'hui dans notre
Quartier?

P. Mérope. La Dumesnil m'a ravi autrefois dans
cette pièce. On fait beaucoup d'éloges de Mlle.
Saint-Val : j'en veux juger.

C. Bien! ... *Quid Novi?* ... Est-ce *Feuilland*
que tu lis là? ... Tu ris! ...

P. C'est, mon ami, la petite relation connue

A

de la difficulté élevée à Versailles entre la Municipalité ancienne & trois nouveaux élus. C'est un relevé d'Affiches, de Biens à vendre & de Jardins à louer. . . . Je ris, parce que c'est à peu près le Journal de Versailles, sous le titre de *Journal du Département de Seine & Oise*. Il est sûr que les habitans de Saint Germain, Corbeil, Étampes, Dourdan, Mantes, Pontoise, Rambouillet, Montfort, Montmorency, Gonesse, vont trouver là des choses d'un grand intérêt pour eux, & qu'ils se croiront tenus à une reconnaissance d'autant plus grande, que le généreux auteur de ce Répertoire intéressant, le donne cette fois-ci pour ce qu'il vaut. *Gratis* (1).

C. Tu crois donc qu'on ne souscrira pas ?

P. Si fait : l'auteur a déjà les soumissions du Directoire du Département & de la Municipalité. . . . Les Chefs-lieux de Canton & toutes les Villes &

(1) Quand Philétas dit *GRATIS*, c'est bon pour la plaisanterie. Ce Journal paraîtra, dit-on, toutes les semaines, & on demandera neuf francs aux personnes qui voudraient s'abonner : *encore une attrape.* 52 N°. à 2 sols (& c'est payer bien cher ; puisque des particularités sur Versailles, n'ont pas l'intérêt des discussions & nouvelles journalières insérées dans les journaux de l'Assemblée Nationale). 52 N°s à 2 sols ne font pour l'année que 5 liv. 4 sols. Les Abonnés doivent avoir un bénéfice. Ce n'est pas neuf francs, c'est trois livres qu'il faudrait demander, proportion gardée avec la feuille villageoise & le Moniteur : & même le caractère de ce Journal n'étant qu'un caractère à lunettes, les abonnés payeraient suffisamment en donnant cinquante sols par an ; d'où il suit que le *gratis* est une amorce qui (si l'ouvrage était de nature à intéresser) rapporterait à l'auteur libéral deux fois plus qu'il ne vaut en conscience.

Messieurs, l'abonnement de la feuille hebdomadaire *Villageoise*, de 24 pag. in-8°. est de 8 liv. Vous connaissez l'une, vous avez vu l'autre : prenez, choisissez. . . . *VIDIT ET FUGIT.*

Villages du Département attendent pour souscrire qu'il ait fait leur éloge....

C. Saurais-tu pourquoi une partie des habitans de Versailles réclame contre la nomination de trois des nouveaux élus ?

P. J'entends dire qu'on leur conteste un an de domicile.

C. Et s'ils en donnent la preuve ?

P. On pourra dire tant pis & tant mieux. *Distingo.. Quod semel imbuta recens servabit odorem, &c.*

C. Tu veux dire que d'une part la Ville qui pourrait faire une bonne acquisition s'en trouvera privée ; que de l'autre..... Permettons-moi la réticence : *Errare humanum est* ; il faut faire grâce aux erreurs : il suffit que toute une Ville ne soit pas exposée à s'en trouver la victime..... Mais d'où viennent donc ces choix irréfléchis ?

P. De ce que l'on ne prend pas un assez grand intérêt à la chose publique. Un homme de journée arrive dans une Section & demande bonnement au Coryphée : Monsieur, qui nomme-t-on ? Celui-ci a des listes plein sa poche : Tenez, dit-il, mon ami, c'est du bon ! je vous les recommande. Ainsi la bonne foi trompée par l'intrigue, fait à la pauvre Cité tout le mal possible, en cherchant à lui faire le plus grand bien. Les bonnes gens ne savent pas encore que ce n'est pas de l'esprit qu'il faut dans ces sortes de places, qu'il suffit d'un gros bons sens, avec de la *droiture* ; & qu'ils en sont souvent plus dignes que ceux qu'on leur propose, par la raison même qu'ils s'en croient incapables.

C. Les Législateurs n'ont pas tout prévu !

P. Je t'en réponds. La Constitution était nécessaire, elle est bonne : mais elle sera meilleure un jour. Un jour il ne suffira pas d'être actif & éligi-

ble ; il faudra des mœurs exemplaires : il faudra s'être gouverné de manière à persuader qu'on peut gouverner les autres. Chacun pourra dire son mot, & l'on sera jugé d'autant plus sévèrement qu'on aura accepté.

C. J'y pensais. N'est-il pas de toute justice en effet, s'il arrive lors de la nomination des Magistrats, qu'un citoyen verreux réussisse par des insinuations & des menées qu'on n'aurait pas même soupçonnées, à se faire nommer à l'une de ces places importantes ; que les citoyens même qui lui auraient donné leur voix, (subitement instruits de faits qu'ils auraient ignorés,) jouissent du droit si intéressant pour eux d'exiger que le magistrat nouvellement élu mette sa conduite au jour, & laisse au Peuple ou à un Tribunal quelconque à prononcer ?

P. C'est parler, mon ami, comme un Législateur de l'ancienne Grèce. Ce n'est pas parce qu'un homme est citoyen actif & éligible, qu'on le nomme au grade de Magistrat ; c'est parce qu'on lui suppose ou qu'on lui connaît les qualités nécessaires pour contribuer au bonheur de tous. L'éligibilité est une condition *sine qua non* ; mais la plus importante des conditions est sous-entendue. L'intérêt particulier, ce moteur secret de nos actions, nous dit : *Les hommes que tu choisis vont influer dans les affaires : si tu veux qu'elles tournent bien, si tu veux ton repos, choisis des hommes irréprochables.* Les Français parviendront, n'en doutez pas, à ce degré de sévérité des Grecs : quand nous en serons là, nous n'aurons plus à nous plaindre. Chez eux, on pouvait nommer aux Magistratures les moindres citoyens ; on le pouvait, & cependant
 » On les vit presque toujours n'accorder qu'aux
 » *Citoyens les plus distingués par leurs mœurs, les*
 » charges qui pouvaient influer sur le salut de

» l'État. ... Les citoyens qui obtenaient des places
 » devaient subir un examen devant les Tribunaux *AD*
 » *HOC*; &, comme si cette épreuve ne suffisait pas,
 » on demandait au Peuple, à la première Assem-
 » blée de chaque mois, s'il avait des plaintes à
 » porter contre ses Magistrats. Aux moindres ac-
 » cusations, les Chefs de l'Assemblée recueillaient
 » les suffrages, & s'ils étaient contraires au Ma-
 » gistrat accusé, il était *destitué*, *traîné* devant un
 » Tribunal de justice, qui prononçait définitive-
 » ment (1) ». Je t'avouerai que je ne conçois rien
 à cette mal-adresse d'un citoyen qui fait porter
 sur soi l'attention générale, quand il a intérêt à
 ne se pas mettre en évidence.

C. C'est ce que disait Bias, au moment d'une tempête, à des passagers qui n'avaient pas la conscience nette, & invoquaient la clémence de Jupiter. *Taisez-vous : prenez garde bien plutôt qu'il ne sache que vous êtes ici.*

P. Enfin, mon ami, il faut avoir bonne espérance, Les Législateurs veillent. Chaque sortis que nous faisons, les avertit qu'il faut les prévenir. C'est précisément ce qui leur a échappé, qui leur ouvre les yeux sur ce qui leur reste à faire. L'opinion publique supplée au manque de Loi ; elle juge, & regrette que nos Représentans n'aient pas fait encore comme ce peuple, l'un des plus admirables de la terre dans l'administration, les Athéniens. Le Sénat (2) avait le privilège d'exclure ceux de ses membres dont la conduite était *repréhensible* (3). On est bien peu digne de la confiance publique, quand on donne lieu de regretter que nous n'ayons pas encore une Loi pareille !

(1) *Harpocr. & Suid.*

(2) En grec, *Guerouzian*, assemblée de vieillards ; Aréopage ou sénat d'Athènes ; en latin, *Senatores*.

(3) *Aesch. in Tim.*

Solon ne voulait pas » Que celui-là parût à la Tribune, qui ne possédait pas des biens, parce que sans ce lien , il n'aurait pour la république qu'un intérêt général , toujours suspect quand il n'est pas joint à l'intérêt particulier ». Il s'explique plus fortement à l'égard de celui qui aurait dissipé l'héritage de ses pères. » De quel droit , dit-il , paraît trait en public un pareil homme? Celui qui ne peut édifier sa patrie par ses exemples , est indigne de l'éclairer par ses lumières » (1).

C. Voilà de belles remarques ; mais si j'en crois la confiance des nouveaux élus , elles n'aboutiront à rien : ils seront installés , ils nous gouverneront : au surplus je répète qu'il faut s'en consoler , puisqu'à moins d'être injuste , le repentir ne doit pas porter sur tous.

P. Dorénavant les citoyens instruits par cet embargo , ne se décideront pas aussi légèrement.

C. Le grand mal , mon ami , vient de ce que les citoyens dont les mœurs sont douces , redoutent les clamours emportées , les injures & le pugilat.

P. Ah! vraiment , voilà ce qui m'irrite. Comment ! ce sont des contrariétés qui découragent ! C'est un pareil motif qui fait que les sections sont désertes ! Des hommes qui sont jaloux de leur bonheur & d'une liberté si difficile à conserver ! se retirent effarouchés pour quelques discours désobligéans , & laissent ainsi faire le mal qu'ils pourraient empêcher ! L'amour-propre bien entendu confiste à l'ouvrir & à être impassible quand il s'agit de la chose publique. Frappe , mais écoute , dit Thémistocle à Eurybiade qui , n'étant pas de son avis , s'approchait pour le frapper de son bâton. Quand ferons-nous à ce dégré d'élévation qui nous fait nous

(1) Plut. in Sol.

compter pour rien , & ne voit que le salut de l'Etat ?

C. Chut ; parlons bas : voici à côté de nous un malin corps qui nous entend . . . Il ne faut pas qu'il en soit ici comme à Paris , où des conversations tenues au Café de Foy , recueillies & estropiées par des Tachygraphes , courent les rues le lendemain.

P. Peu m'importe. Ce que je dis ici , je le dirais sur les toits. Ma morale est celle de l'Évangile. Je suis même trop indulgent. L'intérêt général voudrait que je dise tout ce que je fais , & que je ne restasse pas gonflé comme un ballon. Je devrais . . . Je ne fais qu'un vœu , c'est qu'à l'avenir les citoyens votans n'adoptent pas sans réflexion le premier qu'on leur proposera.

C. Tu te lèves ! où vas-tu donc ? il est de bonne heure encore.

P. C'est que je n'y vois goutte , & que je suis bien aise d'être bien placé.

C. Mais je voulais parler avec toi des deux *veto*.

P. Nous en aurions d'ici à demain. Prenons plutôt un petit verre , & allons voir revivre le destructeur des préjugés. Versez. Bonne ! excellente ! On ne la vendra pas meilleure chez Bertholet-Campan. A ta santé. Tiens , mon ami , je crois toujours que *ça ira* . . . Si le Roi n'agissait pas , on le dirait paralytique. Il doit savoir comme nous que tout Prêtre désas-fermenté ou non - assermenté nous hait & nous maudit ; & que tous ceux-là sont des monstres qui ne disent pas comme la Prêtresse Théano : » Je suis » établie pour attirer sur les hommes les bénédic- » tions , & non les malédictions du ciel ». La Cour pontificale ne machine rien qui doive intimider. La philosophie tient le fil de toutes les intrigues :

elle fait où trouver le monstre antropophage: elle pénétrera dans le labyrinthe : elle sera le Thésée qui nous délivrera du Minotaure.....*Ça ira.*

C. Tu ne penses pas que la Religion soit perdue, parce que chacun a la liberté d'adorer Dieu selon son cœur ?

P. Les déclamations de la ligue sacerdotale contre la variété des cultes , sont les derniers cris que lui arrache une saignée nécessaire , puisqu'il est reconnu qu'il y avait pléthore.

Un philosophe d'outre-mer a dit en parlant d'eux :
 » Un Evêque ne refuse pas la dîme d'une gerbe de blé , parce que ce n'est pas une botte de foin : » il ne refuse pas une botte de foin , parce que ce » n'est pas une gerbe de blé , non plus que la » dîme d'un cochon de lait , parce que ce n'est ni » l'un ni l'autre ; & il ne veut pas que le Créateur » reçoive la variété des dîmes de la Religion humaine» !.....*Ça ira.*

C. Et les Emigrans ?

P. Eh bien ! ils se moquent de la Constitution. Personne n'ignore qu'ils sautent par-dessus à pieds joints : tout le monde sait qu'ils manquent de respect au Roi qui la protège. Mon ami , Rémus fut puni de mort pour avoir franchi en plaisantant les petits fossés creusés par Romulus*Ça ira.* Mais je te quitte si tu ne viens pas ; car tu me fait jaser comme une Pie , & voici notre ami Bernard qui me fait signe que la piece va commencer. *Fortunæ cetera mando.*

C. Partons.

A VERSAILLES , de l'Imprimerie de COSSON ,
Avenue de St. Cloud , N°. 41. 1792.

